

EGALITÉ FEMME HOMME

CFDT ET CFTC REFUSENT DE FAIRE PAYER LES FRAIS AUX FEMMES

La réunion de signature du protocole d'accord égalité professionnelle du 30 novembre s'est conclue par l'absence de FO, la CGT et Solidaires, probablement accaparées par les élections.

Les autres organisations syndicales s'étaient déplacées et l'ont signé.

Mais elles ne sont pas majoritaires...

Le contenu de cet accord ne sera donc pas mis en application.

LE SYNDICALISME CHANGE DE VISAGE



LES AVANCÉES QUI AURAIENT PU VOIR LE JOUR DÈS 2019 :

- **Suppression du jour de carence pour les femmes enceintes**
- Inscription dans la loi de mesures pour garantir le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les **procédures d'avancement**
- **Disponibilité** de droit **pour élever un enfant** jusqu'au 12 ans de l'enfant au lieu de 8
- Neutralisation de l'**impact des congés familiaux sur la rémunération**
- Création d'un **fonds pour l'égalité** pro alimenté par les pénalités versées par les employeurs (1% de la rémunération brute annuelle globale des personnels)
- Reconnaissance de la **coparentalité** (autorisations d'absences et congés)
- Création de **1 000 places de crèches** supplémentaires avec incitation des ministères à en créer aussi
- **Référent spécifique sur les violences** sexistes et sexuelles désigné parmi les représentants des personnels de l'instance HSCT
- **Calendrier avancé** d'un an pour les plans d'actions et réduit de 5 à 3 ans pour leur mise en œuvre, avec imposition d'un contenu minimum aux plans d'actions

Nous avons pris nos responsabilités en négociant et en acceptant de signer ce projet d'accord. Tel n'est pas le cas de FO, la CGT et Solidaires qui ne s'engagent pas avec nous pour construire l'égalité réelle.

Nous continuerons à assumer ce que nous sommes depuis longtemps : des organisations syndicales féministes, responsables et engagées !

Nous continuerons à porter nos revendications à tous les niveaux utiles.

SOUTENEZ NOTRE ACTION EN VOTANT CFDT-CFTC